

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATIF

Commune de Sabran

sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement

Par arrêté municipal en date du 19/01/2021, l'enquête publique sur le projet de révision du PLU de Sabran et de zonage d'assainissement de la Commune de Sabran a été prescrite.

Cette enquête se déroulera du 16 février 2021 jusqu'au 22 mars 2021 inclus soit pendant 35 jours.

Madame Maria DEL GIORGIO, architecte a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Par arrêté n°2021-38 en date du 23 février 2021, les horaires de permanence du commissaire-enquêteur ont été modifiés afin de respecter les horaires du couvre-feu mis en place à partir de 18 heures à savoir :

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations :

- Le mardi 16 février 2021 de 9 heures à 12 heures

- Le vendredi 5 mars 2021 de 14 heures à 17 heures 45

- Le lundi 22 mars 2021 de 13 heures à 16 heures

à l'adresse suivante : Mairie de Sabran - secrétariat de mairie, 8 rue Florentin Collain - Combes, 30200 Sabran.

Les autres dispositions de l'avis d'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de zonage d'assainissement restent inchangées.



RAPPEL AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire n° 030 012 19_R0016, déposée par SAS CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE D'ARAMON 2 en vue de la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance projetée d'environ 4MWsur la commune de ARAMON

Par arrêté n°30-2021-01-12-003du 12 janvier 2021 le préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le permis de construire susvisé, auquel est annexée une étude d'impact sur l'environnement, son résumé non technique.

A cet effet, Monsieur Henri LEGRAND, ingénieur divisionnaire des TPE, retraité, a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie, place Pierre Ramel - 30390 ARAMON, siège de l'enquête, pendant 31 jours, du lundi 22 février au mercredi 24 mars 2021, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 sont mises en place. Pour se rendre dans les lieux publics, le port du masque sera obligatoire et il conviendra d'adopter son propre style. L'ensemble des règles sanitaires afin d'éviter la propagation du virus covid-19 devront être respectées dont notamment la distanciation physique, le lavage des mains à l'entrée de la salle, aération des locaux, désinfection du matériel.

Chaque pourra consulter le dossier. Le dossier d'enquête publique y compris l'étude d'impact sur l'environnement, sera consultable pendant la durée de l'enquête :

- de préférence sur le site internet de la préfecture du Gard :

» http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques »

ou en respectant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 précitées ci-dessus :

- en mairie, sur support papier, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- en mairie, sur support informatique, aux jours et heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf jours fériés)

- à la préfecture (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamaç-30319ALES Cedex), sur supports papier et informatiques, sur rendez-vous au 04.66.56.45.50. Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le projet a fait l'objet d'une étude d'impact prévue par les articles L.1221-1 et suivants et R.122-1 et suivants du code de l'environnement celle-ci est jointe aux réponses écrites produites par SAS Centrale photovoltaïque d'Aramon 2 conformément à l'article L.122-1 du Code de l'Environnement, sont joints au dossier d'enquête.

Le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions de préférence :

- par courrier postal adressé à la mairie de ARAMON, à l'attention du commissaire enquêteur (Mairie - place Pierre Ramel - 30390 ARAMON)

- par courriel, à l'adresse suivante :

"enquete-publique-photovoltaique@aramon.fr"

Dans ce cas elles seront tenues à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Gard : » http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques », et seront consultables et téléchargeables, et communicables sur support papier aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Ou, en respectant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 :

- en les consultant sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairie

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours suivants :

- lundi 22 février de 9h30 à 12h00 en mairie

- vendredi 12 mars de 14h00 à 17h00 en mairie

- mercredi 24 mars de 14h00 à 17h00 en mairie

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de ARAMON.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de ARAMON et à la préfecture du Gard (direction départementale des territoires et de la mer du Gard - service aménagement territorial des Cévennes, unité instruction et animation - Application du droit des sols, 1910, chemin de St-Etienne-à-Lamaç-30319 ALES Cedex) aux jours et heures habituels d'ouverture, et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard : » http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques ».

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est :

Monsieur Anthony ROUBIN

Société EDF renouvelables - Direction développement Sud

Immeuble la Gambetta

11, cours Gambetta - CS 70082

13182 AIX EN PROVENCE cedex 5

tel : 04.42.29.80.04 - port: 07.71.44.01.05

mail : "anthony.roubin@edf-re.fr"

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire est le préfet du Gard.La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, un arrêté refusant le permis de construire, un arrêté portant sur le statut ou un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le préfet,

Pf le préfet du Gard et par délégation,

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard,

VIE DES SOCIÉTÉS

Création

AVIS

Par acte SSP du 29/01/2021, il a été constitué une Société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination :SCI LT IMMOBILIERObjet social : IMMOBILIERSiège social :Chemin de Tresques, 30330 Cavillargues.Capital :100 €Durée : 99 ans Gérance : M. LOPEZ THOMAS VINCENT MICHEL, demeurant Chemin de Tresques, 30330 Cavillargues.Immatriculation au RCS de Nîmes

Advertisement for legal services: Nous assurons toutes vos formalités. Publiez votre annonce légale sur legale-online.fr au 04 3000 7000

AUTRES ANNONCES LÉGALES

Succession

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, 334 Allée Henri II de Montmorancy 34954 Montpellier, curateur de la succession de Mme ESTIENNE ROSE décédée le 23/02/2015 à LA GRAND COMBE (30) a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au T.J. Réf. 0348033686.

Advertisement for legal services: POUR VOS PUBLICATIONS LÉGALES. MARCHÉS PUBLICS ENQUÊTES PUBLIQUES VIE DES SOCIÉTÉS. met à votre disposition un service spécialisé, efficace et professionnel.

Assemblée générale

AGRIAL Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire A capital variable 4 rue des Roquemonts 14050 CAEN Cedex RCS CAEN 428 611 719 Agrément n° 10571

CONVOCAION

aux Assemblées de section de mars 2021

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2021 Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de section afin d'être des délégués à l'Assemblée générale ordinaire qui aura à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous, proposé à la discussion :

Assemblée de section :

- Actualités et projets de la région.
Bilan 2020 et perspectives 2021 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial.
Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2020 du Groupe Agrial.
Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2020 : intérêts aux parts, ristournes...
Renouvellement et désignation des membres du Comité de section.
Désignation des délégués à l'Assemblée générale ordinaire.
Sujet thématique : Plan de Relance et opportunités pour l'exploitation agricole

Assemblée générale ordinaire :

- Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Approbation des conventions visées aux articles L529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
Quitus aux administrateurs
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : dotation des ristournes obligatoires
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : versement d'un intérêt aux parts sociales
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : distribution de ristournes groupe
Ratification du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : distribution de ristournes branche
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : provision pour ristournes éventuelles
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 : affectation du solde
Constatation de la variation du capital social
Situation des mandats des administrateurs
Ratification du montant de l'allocation globale allouée aux administrateurs et approbation de l'enquête pour l'exercice en cours
Approbation du budget de formation des administrateurs
Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs des Organisations de Producteurs = Légumes = Porcs = Bovins = et = Groupement de Producteurs Avicoles =
Pouvoirs pour les formalités

CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DE SECTION 2021

Table with 2 columns: Section, Date/Heure début. Lists dates for various sections from 16/03/2021 to 25/03/2021.

Les petites annonces entre particuliers Votre rendez-vous Automobile

Parution lundi, mercredi, vendredi 04 3000 7000

Rédigez votre petite annonce

(En majuscule, sans abréviation avec un espace entre chaque mot)

Grid of lines for writing the advertisement text.

Choisissez votre formule et votre édition

(Tarifs T.T.C. - 5 lignes + internet inclus)

Automobile - Sans photo. Formule trio • simple (3 jours) 31€ (toutes éditions). Formule trio • 2 semaines (6 jours) 41€ (toutes éditions). Formule trio • 3 semaines (9 jours) 48,50€ (toutes éditions). Ligne supplémentaire 8€ (toutes éditions).

Par courrier Votre annonce passera sous 48 h après réception de votre règlement, selon le jour de parution.

Remplissez ce bon de commande et renvoyez-le avec votre chèque bancaire à l'ordre de :

l'AGENCE MidiMédia - Service petites annonces - Rue du Mas de Grille - 34430 Saint-Jean-de-Védas

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : [] Ville : []

Gagnez du temps et contactez-nous par téléphone. Votre annonce avec paiement par carte bancaire au 04 3000 7000 service particuliers. L'Agence LA COM EN CIRCUIT COURT